

Commune de Thio



Ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser

**Programme de réalisation des voies publiques et des réseaux à l'intérieur de la zone
(Pétroglyphes)**



BW DESIGN

Bureau d'études en aménagement du territoire, viabilisation, voiries,
terrassements, assainissement et eau potable.

SARL BW DESIGN - RIDET : 1 619 105.001
BP 15 688 – 98 804 NOUMEA
Tél. : +687 79.94.19 – Email : jcharron@bw-entreprise.com

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION	3
CHAPITRE 2 - NOTE EXPLICATIVE	4
2.1 - Programme des voies publiques et des réseaux à réaliser	4
2.2 - Estimation sommaire du coût des travaux à réaliser.....	4
2.3 - Planification prévisionnelle du programme de réalisation.....	4
CHAPITRE 3 - ELEMENTS GRAPHIQUES.....	5
3.1 - Le périmètre du projet d'aménagement	5
3.2 - Les liaisons et voiries entre le secteur étudié et les zones limitrophes	6
3.3 - Les caractéristiques des réseaux d'alimentation en eau, électricité, assainissement et télécommunication	6

	<i>BW DESIGN - Programme de réalisation</i>			Page 2 sur 6
Numéro de dossier	Version	Modification	Date	
BWD-2024-03-001	1	B	03/12/2024	

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie (CUNC) en son article Lp.112-6, offre l'autonomie aux communes de la maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation des zones AU indiquées de leur Plan d'Urbanisme Directeur (PUD).

Conformément à l'article PS.112-11 du CUNC, la commune a réalisé les documents synthétisés suivants :

- **Une présentation des objectifs de développement de la zone,**
- **Un programme de réalisation des voies publiques et des réseaux à l'intérieur de la zone (document ci-dessous).**

Ces documents devront recevoir l'approbation du conseil municipal afin d'être effectifs.
Cette adoption de la délibération municipale permettra de mettre à jour le PUD de la commune.



Numéro de dossier	Version	Modification	Date
2024-003-001	1	B	26/02/2025

CHAPITRE 2 - NOTE EXPLICATIVE

2.1 - Programme des voies publiques et des réseaux à réaliser

Les travaux de viabilisation des voiries publiques et des réseaux, à l'intérieur de la zone à urbaniser formée par les lots n°368 et n°369 section Thio, ont été réalisés au début des années 2000.

L'aménagement comprenait une voirie en T. L'emprise des voiries est d'environ 10m répartie entre une voie de 6m et deux trottoirs de 2m. Elle dispose de bordures de trottoir de chaque côté. A leurs extrémités sont aménagées des raquettes de retournement.

Un réseau d'assainissement unitaire existant canalise les eaux de ruissellement de la voirie et les rejets des lots à bâtir. Chaque parcelle dispose d'une boîte de branchement.

Les lots sont desservis par des branchements d'eau potable et des murets techniques pour les réseaux secs (électricité et télécommunication).

Un éclairage public éclaire les voiries.

Les travaux à réaliser se limitent à la remise en état des voiries et la mise à niveau de l'éclairage public, ils comprendront :

- Pour les voiries - le décaissement de la GNT existante, l'apport en matériau, le reprofilage de la couche de base et le revêtement bi-couche de la chaussée.
- Pour l'éclairage – le remplacement des luminaires de type « boule » par des lanternes avec un éclairage à LED,

2.2 - Estimation sommaire du coût des travaux à réaliser

Les travaux de remise en conformité du lotissement sont découplés en deux lots. L'estimation du coût est le suivant :

- Travaux de voirie pour un montant de 6 439 250 F HT, ou 6 825 605 F TTC,
- Travaux d'éclairage pour un montant de 565 714 F HT, ou 599 657 F TTC.

2.3 - Planification prévisionnelle du programme de réalisation

Le planning des travaux est le suivant :

- Travaux de voirie, pour un délai d'un mois, à partir de janvier 2025,
- Travaux d'éclairage, pour un délai de 2 jours, à partir du 12 décembre 2024.

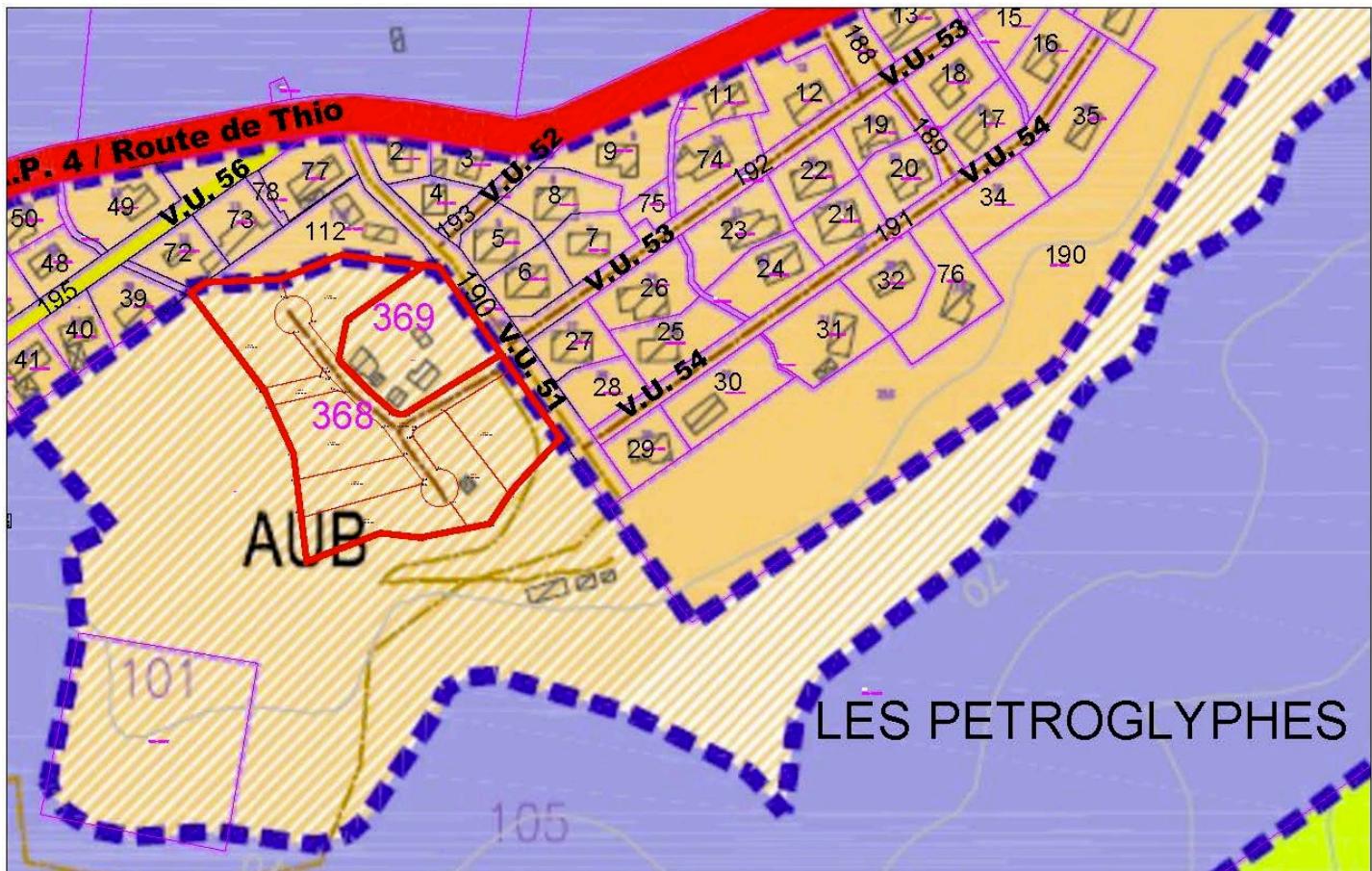


Numéro de dossier	Version	Modification	Date
2024-003-001	1	B	26/02/2025

CHAPITRE 3 - ELEMENTS GRAPHIQUES

3.1 - Le périmètre du projet d'aménagement

En rouge le périmètre du projet d'aménagement et la limite des lots 368 et 369.



LEGENDE DU FOND DE PLAN

- : Route Territoriale / Provinciale
- : Route Municipale
- : Voie Urbaine / Chemin Rural
- : Limite commune

	: Cimetière
	: Bâtiment public

LEGENDE ZONAGES

- : Limites zones PUD
- : Limites parcellaire
- NC** : zones de ressources naturelles
- ND** : zones naturelles protégées
- NL** : zones de loisir
- NMin** : zones potentiellement minières
- TC** : zones des terres coutumières
(TC1, TC1c, TC1h, TC1p)
(TC2, TC2c, TC2h, TC2p : GDPL)

Numéro de dossier	Version	Modification	Date
2024-003-001	1	B	26/02/2025

3.2 - Les liaisons et voiries entre le secteur étudié et les zones limitrophes

En rouge la voie du lotissement et son raccordement avec la V.U. 51.

